



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Soutien à l'emploi par des subventions de trésorerie

Fonds de Solidarité

Gestion ETAT

Volet 1 : Aide forfaitaire de 1 500 €

- ✓ Moins de 10 salariés
- ✓ Moins de 1 Million € de CA/an
- ✓ Perte de CA au moins de 50% au mois de mars 2020 par rapport à Mars 2019

À partir du 1^{er} avril


DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Instruction CTM

Volet 2 : Aide supplémentaire à 5 000 €

- ✓ Eligibilité au volet 1
- ✓ Au moins un salarié
- ✓ Incapacité de régler ses dettes
- ✓ Refus d'un prêt de trésorerie par sa banque (ou si pas de réponse sous 10 jours)

À partir du 15 avril


Collectivité
Territoriale
de Martinique

Fonds de subvention territorial

- ✓ TPE et PME ayant le siège social en 972 et CA < 2 M€
- ✓ Démarrage effectif d'activité > 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie, à partir de 30% de CA en moins sur période de référence

Si arrêt d'activité

Aide de 1 000 € à 10 000 €

- ✓ 30% de de la perte de recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 500 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 500 €

Si ralentissement d'activité

Aide de 1 000 € à 5 000 €

- ✓ 10% de la perte des recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 000 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 000 €

Soutien à la reprise de l'activité

Le Prêt Territorial Covid-19

Instruction

Initiative
Martinique
Active



- ✓ TPE et PME avec siège social en Martinique
- ✓ Démarrage effectif d'activité depuis plus de 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie

Modalités

- ✓ 50% des besoins toutes catégories de dépenses éligibles confondues (BFR, investissements)
- ✓ Prêt à taux zéro sur 7 ans avec un différé de 1 an

NB : sans garantie personnelle demandée

Montant

Prêt plafonné à 60 000 €/entreprise

Le Prêt Rebond BPI

Cofinancement



- ✓ **PME au sens communautaire** créées depuis au moins 1 an
- ✓ **Sauf entreprises individuelles et SCI**
- ✓ **Tous secteurs d'activité** hormis l'intermédiation financière, la promotion et location immobilière, certains secteurs agricoles

Modalités

- ✓ **Montant prêt au plus égal au niveau des Fonds propres de l'emprunteur**
- ✓ **Prêt à taux zéro sur 7ans avec différé de 2 ans**

PS : Aucune garantie exigée

Montant

Prêt entre 10 000 € et 300 000 €